



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°43 du 21 novembre 2019

SOMMAIRE

Enseignement supérieur et recherche

École normale supérieure de Lyon

Conditions d'admission des élèves et les programmes spécifiques des concours : modification arrêté du 25-10-2019 (NOR : ESRS1900265A)

Congés pour recherches ou conversion thématiques

Contingent annuel - Année 2020-2021
arrêté du 29-10-2019 (NOR : ESRH1900274A)

Grandes écoles

Calendrier des concours d'entrée - session 2020
autre texte (NOR : ESRS1900261X)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil scientifique de l'École nationale des chartes
arrêté du 7-11-2019 (NOR : ESRS1900272A)

Nomination

Directeur de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier
arrêté du 5-11-2019 (NOR : ESRS1900271A)

Nomination

Directeur de l'école nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
arrêté du 5-11-2019 (NOR : ESRS1900273A)

Enseignement supérieur et recherche

École normale supérieure de Lyon

Conditions d'admission des élèves et les programmes spécifiques des concours : modification

NOR : ESRS1900265A
arrêté du 25-10-2019
MESRI - DGESIP A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; lois du 23-12-1901 et n° 83-634 du 13-7-1983 modifiées ; décrets n° 94-874 du 7-10-1994 et n° 2012-715 du 7-5-2012 modifiés ; arrêtés du 9-9-2004 et du 29-10-2013 modifiés

Article 1 - Les dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 29 octobre 2013 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

I. Épreuves écrites d'admissibilité

1. Composition française (durée : six heures ; coefficient 1).
2. Composition d'histoire contemporaine (durée : six heures ; coefficient 2).
3. Composition de mathématiques (durée : quatre heures ; coefficient 2).
4. Composition de sciences sociales (durée : six heures ; coefficient 2).
5. Une épreuve à option, choisie par le candidat dans la liste suivante (coefficient 1) :
 - a. Analyse et commentaire en langue vivante étrangère d'un ou plusieurs textes ou documents relatifs à la civilisation d'une aire linguistique (durée : six heures) ;
 - b. Composition de géographie (durée : six heures) ;
 - c. Version latine (durée : quatre heures) ;
 - d. Version grecque (durée : quatre heures).

II. Épreuves écrites d'admission

1. Composition de philosophie (durée : six heures ; coefficient 1).
- Toutes ces épreuves écrites entrent dans la banque d'épreuves inter-École nationale supérieure (ENS) sciences sociales. Le programme des épreuves est celui des épreuves d'admissibilité du concours d'entrée à l'ENS (Paris) groupe B-L.

III. Épreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission sont au nombre de quatre, trois épreuves communes à tous les candidats et une choisie parmi un groupe de deux épreuves.

Chaque épreuve comprend une heure de préparation et trente minutes devant le jury.

Épreuves communes :

1. Économie (coefficient 4) : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury.
Le programme est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.
2. Sociologie (coefficient 4) : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury.
Le programme est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.
3. Langue vivante (coefficient 1) : explication en langue vivante étrangère d'un texte contemporain hors programme relatif à la civilisation d'une aire linguistique, suivie d'un entretien en langue vivante étrangère avec le jury. La langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve à option de langue vivante pour l'admissibilité.

Épreuves au choix :

4.1. Géographie (coefficient 1) : commentaire de documents géographiques.

4.2. Histoire (coefficient 1) : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury. Le programme est celui de la composition d'histoire contemporaine (épreuve d'admissibilité).

Article 2 - Les dispositions de l'article 10 du même arrêté sont remplacées par les dispositions suivantes :
Les épreuves de la série informatique (I) sont ainsi définies : la série comporte une option mathématiques (option M) et une option physique (option P).

I. Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuves communes aux deux options :

1. Composition d'informatique (informatique A, durée : quatre heures ; coefficient 5)

2. Composition d'informatique-mathématiques (durée quatre heures ; coefficient 4)

Option mathématiques

3. Composition de mathématiques (mathématiques C, durée : quatre heures ; coefficient 4)

Option physique

3. Composition de physique (durée : quatre heures ; coefficient 4)

II. Épreuves écrites d'admission

Elles sont communes aux deux options

1. Français (durée : quatre heures ; coefficient 2)

2. Langue vivante étrangère (durée : quatre heures ; coefficient 2)

III. Épreuves pratiques et orales d'admission

Épreuves communes aux deux options :

1. Interrogation d'informatique fondamentale (coefficient 5)

2. Épreuve pratique d'algorithmique et programmation (coefficient 6)

3. Langue vivante étrangère (coefficient 1,5)

4. Travaux d'initiative personnelle encadrés (coefficient 2)

Option mathématiques

5. Interrogation de mathématiques (coefficient 4)

Option physique

5. Interrogation de physique (coefficient 4)

La durée et les modalités des épreuves pratiques et orales sont fixées chaque année par le jury.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session 2020.

Article 4 - Le président de l'ENS de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 25 octobre 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Amaury Flèges

Enseignement supérieur et recherche

Congés pour recherches ou conversion thématiques

Contingent annuel - Année 2020-2021

NOR : ESRH1900274A
arrêté du 29-10-2019
MESRI - DGRH A1-1

Vu décret n° 84-431 du 6-6-1984 modifié, notamment article 19

Article 1 - Le nombre de congés pour recherches ou conversions thématiques accordés, sur proposition des sections compétentes du Conseil national des universités (CNU), est fixé à 272 semestres pour l'année universitaire 2020-2021. Leur répartition par section est prévue par l'annexe au présent arrêté.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 29 octobre 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Annexe - Congés pour recherches ou conversions thématiques accordés sur proposition des sections du CNU - Année universitaire 2020-2021

Sections du CNU	Dotation en semestres
01	10
02	7
03	2
04	2
05	10
06	12
07	4
08	2
09	5
10	1

11	9
12	3
13	1
14	6
15	3
16	8
17	2
18	4
19	5
20	1
21	4
22	6
23	4
24	1
25	7
26	10
27	18
28	7
29	2
30	4
31	6
32	7
33	5
34	1
35	3
36	2
37	1
60	13
61	10
62	6
63	10
64	6
65	6

66	4
67	4
68	3
69	2
70	4
71	4
72	1
73	0
74	5
85	3
86	3
87	3
Total	272

Enseignement supérieur et recherche

Grandes écoles

Calendrier des concours d'entrée - session 2020

NOR : ESRS1900261X

autre texte

MESRI - DGESIP A1-2

I - Concours sur les programmes des classes préparatoires scientifiques Mathématiques et physique (MP), Physique et chimie (PC), Physique et sciences de l'ingénieur (PSI), Technologie et sciences de l'ingénieur (TSI), Technologie, physique et chimie (TPC), Physique et technologie (PT), ATS Ingénierie industrielle

École Polytechnique (MP et PC), École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris (PC) et Écoles normales supérieures (Paris-Saclay, Lyon, Rennes et Ulm) : les 20, 21, 22, 23 et 24 avril 2020 ;

- les candidats de la filière PSI (École Polytechnique, École normale supérieure de Paris-Saclay, École normale supérieure de Rennes, École normale supérieure) composeront les 20, 21, 22, 23 et 24 avril 2020 ;
- pour la filière PT (École Polytechnique, École normale supérieure de Paris-Saclay, École normale supérieure de Rennes), les candidats composeront sur la banque PT, gérée par Arts et Métiers ParisTech (cf. infra).

Groupe Mines-Ponts (MP, PC, PSI) : les 11, 12 et 13 mai 2020 ;

- pour la filière PT, les candidats composeront sur la banque PT, gérée par Arts et Métiers ParisTech (cf. infra).

Groupe Centrale-Supélec : concours à épreuves communes (MP, PC, PSI, TSI) : les 27, 28, 29 et 30 avril 2020 ;

- pour la filière PT, les candidats composeront sur la banque PT, gérée par Arts et Métiers ParisTech (cf. infra).

Banque TSI commune à l'École Polytechnique et aux groupes Mines-Ponts et Centrale-Supélec : les 27, 28, 29 et 30 avril 2020 ;

Banque Concours commun INP (MP, PC, PSI, TSI) : les 4, 5, 6 et 7 mai 2020 ;

- pour la filière PT, les candidats composeront sur la banque PT, gérée par Arts et Métiers ParisTech (cf. infra).

Concours commun INP TPC : les 4, 5 et 6 mai 2020 ;

Banque e3a-Polytech (MP, PC, PSI) : les 5, 6, 7 et 8 mai 2020 ;

École nationale de la statistique et l'administration économique (ENSAE ParisTech) :

- concours mathématiques (MP) : voir supra les dates du groupe Mines Ponts.

École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI) :

- concours d'attaché statisticien de l'Insee, spécialité mathématiques ; concours d'ingénieur de l'ENSAI, spécialité mathématiques (filière MP) : voir supra les dates du Concours commun INP ;

Banque d'épreuves des concours des écoles d'actuariat et statistique (BECEAS) : université Paris-Dauphine, Duas Strasbourg, Euria Brest, Isfa Lyon, Isup Paris :

- option A - Mathématiques (épreuve de mathématiques sur le programme des classes préparatoires scientifiques) : les 14 et 15 mai 2020.

École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix (ENSAIT) :

- filières MP, PC et PSI : voir supra les dates de la banque e3a-Polytech ;
- les candidats de la filière PT composeront sur les épreuves de la banque PT, gérée par Arts et Métiers ParisTech : cf. infra ;
- les candidats de la filière TSI composeront sur la banque du Concours commun INP : cf. supra.
- les candidats de l'option Adaptation des techniciens supérieurs (ATS) suivent la procédure du concours B (spécifique à l'ENSAIT) : cf. infra (V - Concours sur programmes particuliers) ;

École nationale du génie de l'eau et l'environnement de Strasbourg (ENGEES) : filières MP, PC et PSI : les 4, 5, 6, 7 et 8 mai 2020 ;

Concours Mines-Télécom : ENSG Géomatique, ENSG Géologie, ENSIIE, ENSSAT Lannion, ENSTA Bretagne, IMT Mines Albi, IMT Mines Alès, IMT Lille Douai, Mines Saint-Etienne - Cycle ISMIN, Télécom Nancy, Télécom Physique Strasbourg, Télécom Saint-Etienne et Télécom SudParis :

- filières MP, PC et PSI : voir supra les dates du groupe Mines-Ponts ;
- les candidats de la filière PT composeront sur les épreuves de la banque PT, gérée par Arts et Métiers ParisTech (cf. infra) ;
- les épreuves orales pour les filières MP, PC, PSI et PT se dérouleront du 22 juin au 10 juillet 2020 ;
- les candidats de la filière TSI composeront sur les épreuves de la banque Centrale-Supélec : cf. supra.

Nota bene :

- les candidats de la filière ATS composeront du 11 au 13 mai 2020. Les épreuves orales auront lieu du 16 au 19 juin 2020 ;
- les candidats de la filière BCPST composeront sur les épreuves du concours G2E (cf. infra).

Banque d'épreuves de la filière PT : les 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12 et 13 mai 2020 ;

Concours sur les programmes des classes préparatoires ATS Ingénierie industrielle, organisé par l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy (ENSEA) :

Arts et Métiers, École Centrale Lille, École Centrale Nantes, École Centrale Marseille, ECAM Lyon, ECAM EPMI, EIGSI, EIL, ENSEA, ENS Rennes, ENSIM, ENSSAT, ESGT, ESIGELEC, ESIREM, ESTIA, ESTP, IMT Lille-Douai, INP ENIT, ISAE ENSMA, ISAT, IMT Mines Alès, Groupe Polytech, Supméca, Télécom Nancy, Télécom Sud Paris, ECAM Rennes, ECAM Strasbourg, ENSISA, ESB, ESIEA, ESIX, Mines ParisTech, SIGMA

- épreuves écrites : 11, 12, 13 mai 2020 ;
- épreuves orales : 16, 17, 18, 19 juin 2020.

FESIC Prépa : ECAM Lyon, ECAM Rennes, ECAM Strasbourg-Europe, ECAM - EPMI Cergy-Pontoise, UniLaSalle Beauvais - UniLaSalle EME Rennes

- les candidats des filières MP, PC et PSI composeront sur les épreuves du concours e3a-Polytech : cf. supra ;
- les candidats de la filière PT composeront sur les épreuves de la banque PT : cf. supra.

Concours PUISSANCE ALPHA - CPGE : 3 IL Ingénieurs, EFREI Paris, ELISA AEROSPACE, ESAIP Angers/Aix-en-Provence, ESEO Angers/Paris Vélizy, ESIEA Paris/Laval, ESIEE Amiens, ESIEE Paris, HEI Lille, ISEN Lille, ISEN Yncréa Méditerranée Toulon/Nîmes, ISEN Yncréa Ouest Brest/Nantes, ISEP Paris

- les candidats des filières MP, PC et PSI composeront sur les épreuves de la banque e3a-Polytech : cf. supra ;
- les candidats de la filière PT composeront sur les épreuves de la banque PT : cf. supra.

École nationale d'aviation civile (ENAC)

- ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne (bac + 2 années CPGE, DUT GEII, DUT RT) : les 15 et 16 avril 2020 (écrit), ainsi que du 8 au 12 juin 2020 (oral) ;
- élèves pilotes de ligne (bac + 1 année de CPGE) : le 6 avril 2020 (écrit), ainsi que du 15 au 19 mai 2020 et du 13 au 19 juin 2020 (oral).

Avenir Prépas : ECE Paris/Lyon, EIGSI La Rochelle/Casablanca, ESIGELEC Rouen, ESILV Paris La Défense, ESITC Caen, Estaca Saint-Quentin-en-Yvelines/Laval

- les candidats des filières MP, PC et PSI composeront sur les épreuves de la banque e3a-Polytech : cf. supra. Les oraux auront lieu ensuite dans chacune des écoles à partir de mi-juin ;

- les candidats de la filière PT composeront sur les épreuves de la banque PT : cf. supra. Les oraux auront lieu ensuite dans chacune des écoles à partir de mi-juin ;
- procédure commune Avenir Plus pour les candidats de la filière TSI : étude commune du dossier + entretien de motivation dans chacune des écoles sélectionnées.

II - Concours sur les programmes des classes de type biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST) et TB

Écoles normales supérieures (Ulm, Lyon, Paris-Saclay) et École nationale des Ponts et chaussées ParisTech : les 4, 5, 6 et 7 mai 2020 ;

Banque groupe Agro-Veto

- filière BCPST : les 27, 28, 29 et 30 avril 2020 ;

- filière TB : les 11, 12 et 13 mai 2020.

Géologie, eau et environnement (G2E) : les 11, 12 et 13 mai 2020.

III - Concours sur les programmes des classes préparatoires économiques et commerciales

Banque commune d'épreuves écrites pour le haut enseignement commercial (BCE) : les 27, 28, 29 et 30 avril, et les 4, 5, 6 et 7 mai 2020.

ECRICOME Prépa : les 15, 16 et 17 avril 2020.

Banque d'épreuves des concours des écoles d'actuariat et statistique (BECEAS) : université Paris-Dauphine, Duas Strasbourg, Euria Brest, Isfa Lyon, Isup Paris :

- option B - Probabilités (épreuve de probabilités sur le programme des classes préparatoires économiques et commerciales, voie scientifique) : les 14 et 15 mai 2020.

École nationale de la statistique et l'administration économique (ENSAE ParisTech) :

- concours économie et mathématiques : voir les dates de la BCE.

École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI) :

- concours d'attaché statisticien de l'INSEE, spécialité économie-gestion ; concours d'ingénieur de l'ENSAI, spécialité économie-gestion : voir infra (titre V) les dates du concours Économie et gestion (Paris-Saclay D2).

IV - Concours sur les programmes des classes littéraires

École normale supérieure (Lettres) :

- groupe lettres (A/L) : les 15, 16, 17, 20, 21, 22 et 23 avril 2020 ;

- groupe sciences sociales (B/L) - banque École normale supérieure (ENS) : les 20, 21, 22, 23, 24 et 28 avril 2020.

École normale supérieure de Lyon (concours section littéraire) :

- série sciences économiques et sociales - banque ENS : les 20, 21, 22, 23, 24 et 28 avril 2020 ;

- série lettres et arts, série langues vivantes, série sciences humaines : les 14, 15, 16, 17, 20 et 21 avril 2020.

École normale supérieure de Paris-Saclay :

- concours sciences sociales - banque ENS : les 21, 22, 23, 24 et 27 avril 2020 ;

- concours « langue étrangère : anglais » : les 14, 15, 16, 17 et 20 avril 2020.

Nota : Les épreuves du concours « langue étrangère : anglais » de l'École normale supérieure de Paris-Saclay sont communes aux épreuves du concours de l'École normale supérieure de Lyon (LSH), série langues vivantes, option anglais, excepté la géographie.

École nationale de la statistique et l'administration économique (ENSAE ParisTech) :

- concours économie et sciences sociales : voir les dates du concours sciences sociales - banque École normale supérieure (ENS).

École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI) :

- concours d'attaché statisticien de l'INSEE, spécialité économie-sciences sociales ; concours d'ingénieur de l'ENSAI, spécialité économie-sciences sociales : voir les dates du concours sciences sociales - banque École

normale supérieure (ENS).

École nationale des Chartes :

- concours d'entrée en 1re année : les 24, 27, 28, 29 et 30 avril 2020 (section A et B) ; les étudiants de la section B composeront également sur la Banque d'épreuves littéraires (BEL) organisée par les ENS, les 15, 20 et 22 avril 2020 ;
- concours d'entrée en 2e année : du 2 décembre au 13 janvier 2020 (dépôt des dossiers par les candidats) et du 27 janvier au 31 mars 2020 (examen des dossiers par le jury).

V - Concours sur programmes particuliers

École normale supérieure de Paris-Saclay :

- concours post DUT/BTS : plus d'écrit depuis la session 2019 ;
- concours Design (Paris-Saclay C) : les 14, 15 et 16 avril 2020 ;
- concours Économie et gestion (Paris-Saclay D2) : du 20 au 23 avril 2020 ;
- second concours Mathématiques : le 19 mars 2020 ;
- second concours Chimie : le 19 mars 2020.

École normale supérieure de Rennes :

- concours Droit-économie : 20, 21, 22 et 23 avril 2020 ;
- concours d'admission au département Sciences du sport et éducation physique (2SEP) : 30, 31 mars et 1er avril 2020.

École normale supérieure de Lyon :

- Épreuves écrites du second concours sciences : les 3, 4 et 5 juin 2020.

École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix (ENSAIT) :

- concours B (post DUT/BTS/licence 2 sciences/ATS) : sélection sur dossier, puis épreuves orales (anglais et entretien) du 15 mars au 15 avril 2020.

Voie B du concours commun d'accès aux écoles supérieures d'agronomie et aux écoles nationales vétérinaires : épreuves écrites le 29 avril 2020.

Voie C du concours commun d'accès aux écoles supérieures d'agronomie et aux écoles nationales vétérinaires : épreuves écrites les 11 et 12 mai 2020.

Voie « apprentissage » du concours commun d'accès aux écoles supérieures d'agronomie : épreuves écrites le 4 mars 2020.

Concours Avenir Bac (ECE ; EIGSI ; EISTI ; EPF ; ESIGELEC ; ESILV ; ESITC Caen ; ESTACA) :

- concours d'admission en 1re année pour les élèves issus de la filière S : le 8 mai 2020 ;
- concours d'admission en 1re année pour les élèves issus de la filière STI2D : le 25 avril 2020.

Concours Pass Ingénieur :

- épreuves orales : les 16 et 17 mai 2020, ainsi que les 6 et 7 juin 2020.

École spéciale militaire de Saint-Cyr :

- option Lettres et sciences humaines : voir titre IV, « École normale supérieure de Lyon (Lettres et sciences humaines) », « Série lettres et arts, série langues vivantes, série sciences humaines » ;
- option Sciences économiques et sociales : voir titre III, « Banque commune d'épreuves écrites pour le haut enseignement commercial (BCE) ».

Concours Geipi - Polytech (concours S) : 34 écoles

- AgroSup Dijon, EEIGM Nancy, ENI de Brest, ENI de Metz, ENI de Saint-Etienne, ENI de Tarbes, ENSGSI Nancy, ENSIBS Lorient-Vannes, ENSIM Le Mans, ESGT Le Mans, ESIREM Dijon, ESIROI La Réunion, Grenoble INP - ESISAR Valence, IMT Lille-Douai, ISAT Nevers, ISEL Le Havre, ISTE Vélizy-Mantes, Sup Galilée Paris, TELECOM Saint-Étienne ;
- Polytech Angers, Annecy-Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice-Sophia, Orléans, Paris-Saclay, Sorbonne, Tours ;
- épreuves écrites : le 29 avril 2020 ;
- entretiens de motivation : entre le 14 avril et le 6 mai 2020 inclus.

Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (concours d'entrée en 1ère année du cycle de

formation d'architecte) :

- épreuves écrites : le 17 mars 2020.

Banque DUT/BTS organisée par l'Ecole nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy (ENSEA) :

- examen des dossiers d'admissibilité : du 7 au 16 mai 2020 ;

- épreuves orales : du 9 au 12 juin 2020.

Concours Passerelle :

- BSB (Burgundy School of Business), EDC PARIS Business School, EM Normandie, Grenoble EM, Groupe ESC Clermont, ICN Business School, La Rochelle BS, Montpellier BS, SCBS (South Champagne Business School), IMT BS : le 15 avril 2020.

Concours ECRICOME Tremplin

- EM Strasbourg Business School : Kedge Business School ; Neoma Business School ; Rennes School of Business : le 18 avril 2020.

Concours Puissance-Alpha post-bac

- concours post bac donnant accès à 16 écoles d'ingénieurs, 50 programmes, sur 27 campus : 3IL, CPE Lyon, EBI, EFREI Paris, ELISA AEROSPACE, ESAIP, ESCOM Chimie, ESEO, ESIEA, ESIEE Amiens, ESIEE Paris, HEI, ISEN Lille, ISEN Méditerranée, ISEN Ouest, ISEP ;

- épreuves écrites : le samedi 25 avril 2020.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil scientifique de l'École nationale des chartes

NOR : ESRS1900272A

arrêté du 7-11-2019

MESRI - DGESIP/DGRI A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 7 novembre 2019, sont nommés membres du conseil scientifique de l'École nationale des chartes, pour une durée de trois ans, les personnalités dont les noms suivent :

- Marianne Bastid-Brugière, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) ;
- Nicole Bériou, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) ;
- Hélène Blais, professeure des universités ;
- Jacques-Olivier Boudon, professeur des universités ;
- François Bougard, professeur des universités ;
- Éric de Chassey, directeur général de l'Institut national d'histoire de l'art ;
- Jacques Dalarun, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) ;
- Benoît Lecoq, responsable du collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche ;
- Vincent Lefèvre, conservateur général du patrimoine, adjoint à la cheffe du service des musées de France, sous-directeur des collections, service des musées de France ;
- Agnès Masson, conservatrice générale du patrimoine, inspectrice des patrimoines, collège archives ;
- Fabien Oppermann, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche ;
- M. Pascal Ory, professeur des universités ;
- Albert Rigaudière, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) ;
- Jacques Verger, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) ;
- Catherine Vincent, professeure des universités.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier

NOR : ESRS1900271A

arrêté du 5-11-2019

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 5 novembre 2019, Lionel Torres, professeur des universités, est nommé directeur de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er décembre 2019.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'école nationale supérieure d'ingénieurs de Caen

NOR : ESRS1900273A

arrêté du 5-11-2019

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 5 novembre 2019, Jean-François Hamet, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er décembre 2019.